



PARTENAMUT

Partenamut - Bld Anspach, 1 - 1000 Bruxelles (MED3)
M. TMAR ABDELHAK

Rue Leopold I 407 Bt.0M/H
1090 JETTE

D U P L I C A T A

Autorisation de rembourser des produits pharmaceutiques pour
lesquels le système du tiers-payant est autorisé (Formulaire III.b)
(A.R. du 27/09/1988 - M.B. du 27/10/1988)

Service du médecin-conseil :

Bld Saintelette 73-75

7000 Mons

Votre interlocuteur :

Delahautemaison Marie

Tél. : 065/320600

Fax : 065/320613

Service Clients : 02/549 76 00

info@partenamut.be

www.partenamut.be

Mons, 24 Janvier 2008

Numéro d'ordre de l'attestation	02008000258590
---------------------------------	----------------

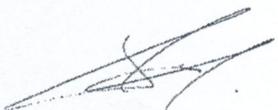
Le soussigné, médecin-conseil, autorise pour la période du 20/12/2007 au 19/12/2008 (maximum 1 an(s))(1) le
remboursement de la spécialité DEPO-ELIGARD reprise dans le groupe de remboursement : A 0027.

Nom et prénoms du patient : TMAR ABDELHAK
Adresse : RUE LEOPOLD I 407 Bt.0M/H
1090 JETTE

No. d'inscription à l'O.A. : 5270052140380088
No.NISS : 48000052595

Le bénéficiaire est obligé de montrer cette autorisation au pharmacien qui délivre; celui-ci apporte, lors de la
présentation de la prescription de médicaments, les renseignements nécessaires dans la case prévue à cet effet.
(Cfr. annexe).

P.o.


DR HONORE
Le Médecin-conseil.

(1) Les maxima autorisés sont fixés dans la réglementation de remboursement qui s'y rapporte.

N.B. : Nous tenons à préciser que ceci est uniquement un accord médical.

1 annexe

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE REGION FES - BOULEMANE
PREFECTURE FES
COMMUNE MECHOUAR FES JDID

BUREAU D'ETAT CIVIL : *Fes Jdid*
ACTE N° *118-DA* ANNEE *1955*

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

Prénom : *ABDELHAK*
Nom : *TMAR*
Né(e) : *En Mil Neufcent Quarante Huit*
Année : *En 1948*
Correspondant : _____
A : *Fes*
Fils ou Fille de : *AHMED fils de MOHAMMED fils de ABDELKADER*
Et de : *RKIA fille de jilALI fils de MOHAMMED EL GAOUI*
Mentions marginales de décès : *Décédé à Bruxelles le 09/06/2011*
Extrait certifié conforme aux registres de l'Etat Civil par acte N° *151 / 2011*
nous officier de l'Etat Civil

Le : *30 DEC 2011*

A : *Fes.*

L'officier de l'Etat Civil

Signature

Officier d'Etat Civil
Délégué

Signé : Ahmed SNAH



Royaume du Maroc
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE REGION FES-BOULEMANE
PREFECTURE FES
COMMUNE URBAINE DE FES
ARRONDISSEMENT : ZOUAGHA
BUREAU D'ETAT CIVIL : ZOUAGHA
ACTE N° 109 NEE : 2003

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

Prénom : KAWTĀR
Nom : TMAR
Né le : Six Shaban
Année : Mil Quatre Cent Vingt Quatre
Correspondant : Trois Octobre Deux MIL Trois
A : ZOUAGHA FES
Fils ou Fille de : ABDELHAK FILS DE AHMED
Et de : HADDA FILLE DE ABDERRAHMAN EL AÂMERY
Mentions marginales de décès : Néant
Extrait certifié conforme aux registres de l'Etat Civil par
nous officier de l'Etat Civil
Le : 14 oct. 2011
A: Fès

L'officier de l'Etat Civil

Signature

Officier d'Etat Civil
Délégation
Signe : Mohamed ESSEBAI
Sceau du Bureau de l'Etat Civil
Commune urbaine de Zouagha
Arrondissement de Fes

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة فاس- بولمان
عمالة فاس
الجماعة الحضرية لفاس
مقاطعة : زواغة
مكتب الحالة المدنية زواغة
رسم رقم: 1091 السنة: 2003

نسخة موجزة من رسم الولادة

KAWTAR

الاسم الشخصي كوثر

TMAR

الاسم العائلي اتمر

ولد في يوم، سادس شعبان

عاليه الف وأربعين، ألف أربعين و أربعة و عشرين

امواض لـ ثالث أكتوبر الفين و ثلاثة

بـ زواغة فاس

والدته هو، عبد الحق بن احمد

والدته هي، حادة بنت عبد الرحمن العامری

بيان (الوفاة) امبارا إليه في طرة للرسم، لاشيء

نشهد بصفتنا ضابطاً للحالة المدنية نحن،

بمطابقة هذه النسخة ما هو مضمون في سجلات الحالة المدنية

زواغة

مكتب:

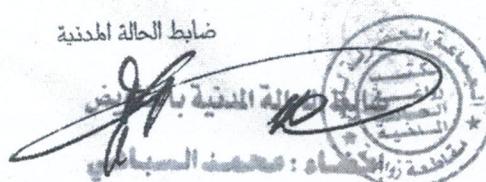
فاس

وحرر بـ

2011-10-14 موافق لـ

ضابط الحالة المدنية

طابع مكتب الحالة المدنية



Mohammed Nouâmane GUESSOUS
Traducteur Assermenté / Sworn Translator
Agréé près les Juridictions
Diplômé de l'Ecole Supérieure Roi Fahd de Traduction
Combinaison linguistique : Arabe - Français - Anglais



محمد نعمنان جسوس
ترجمان محلق
مقبول لدى المحاكم
خريج مدرسة الملك فهد العليا للترجمة
التشكيلية اللغوية : عربية - فرنسية - إنجليزية

N/R. : 007710-Ar/11

Fès, le 14 octobre 2011

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Justice
Cour d'Appel de Fès

Tribunal de Première Instance de Fès
Section notariale de Fès

ACTE DE MARIAGE

Consigné au Registre des Mariages 77, sous le n° 582, folio 360
En date du 11 Safar 1421 de l'Hégire

Louange à Dieu seul ;

En date du **mercredi 10 mai 2000** (06 Safar 1421 de l'Hégire) à 16heures, les *Adouls*, notaires de droit musulman, instrumentaires du présent Acte, MM Mostafa BECHBACHI et Mostafa DOUBLALI, exerçant à la circonscription du Tribunal de Fès, ont reçu le présent témoignage consigné au Registre de conservation n° 03 du premier *Adoul*, sous le n° 77, folio 51, Reçu 77/07. En voici la teneur :

Mariage est conclu, conformément à la loi musulmane et aux prescriptions du livre saint entre :

M. Abdelhak TMAR, fils de (père) Ahmed TMAR et de (mère) Rkia fille de Jilali GUAOUZI, de nationalité marocaine, **né en 1948**, suivant son Extrait d'acte de naissance n° 118AD/1955 délivré par la Municipalité de Mechouar Fès Jdid, le 09-5-2000, ouvrier de profession, domicilié au 4, Ouandou, Bab Khoukha à Fès, titulaire de la Carte d'identité Nationale n° C 36214/1999, célibataire, tel qu'il ressort du Certificat administratif de mariage n° 84/2000 délivré par l'arrondissement de Bab Khoukha, le 08-5-2000, indemne de toute maladie contagieuse, suivant le Certificat médical prénuptial délivré par le Dr Najib BENNANI, le 08-5-2000.

Et Mme Hadda EL AAMERY, fille de (père) Abderrahmane fils de Abdellah et de (mère) Halima fille de Bouchta, de nationalité marocaine, **née en 1975**, suivant son extrait d'Acte de naissance n° 77/1987 délivré par la Commune d'Aïn Kansara, le 26-4-2000, sans profession, domiciliée au 28, Derb El Arssat, Moulay Abdellah à Fès, titulaire de la Carte d'identité nationale n° C 397411/1993, veuve, suivant le Certificat administratif de mariage n° 118FJ/2000 délivré par la Municipalité de Mechouar Fès Jdid, le 08-5-2000, indemne de toute maladie contagieuse, suivant le Certificat médical prénuptial délivré par le Dr. Fatiha JANATI LAKHNATI, le non remariée depuis ce décès, tel qu'il ressort de l'Acte de notoriété consigné au Tribunal de Fès, sous le n° 581, folio 359, registre des mariages 77.

- Le mariage est conclu moyennant une dot de trois mille (3.000) dirhams. L'épouse précitée déclare avoir perçu la totalité de la dot des mains de l'époux et lui en donne bonne et valable quittance.
- L'épouse a été donnée en mariage par son propre consentement et acceptation, formulés de plein gré à cet effet, par son père M. Abderrahmane EL AAMERY, fils de Abdellah, né en 1938, de nationalité marocaine, agriculteur de profession, domicilié au douar Benhida, Ain Kansara, Fès banlieue, titulaire de la Carte d'identité nationale n° C 542683/1997.
- Les comparants ont dûment consenti au mariage, en agissant en connaissance de cause, en étant en parfaite possession de leurs facultés mentales et physiques.
- Dont acte dressé à la même date ci-dessus.

Suivent les signatures des deux Adouls -Notaires, le sceau du Tribunal et l'homologation du Juge notaire de Fès, M. Mohamed BOUZIANI, en date du 13-5-2000 (12 Safar 1421 de l'Hégire).

-----Fin de la Traduction-----

Traduction certifiée conforme à l'original qui nous a été produit

ATAJ *